

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCA
DE LA COMMUNE DE SAINT GLEN

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20261005-20263-DE

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à 18h00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par Le Président, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Président, Jean-François CORDON.

PRESENTS :

Membres élus : Jean-François CORDON - Gaëlle BUISINE - Rose-Marie FESTINI CROMER - Yvon MAUVIEUX - Sandrine DUVAL

Membres extérieurs : Isabelle LE HO - Marie-Christine LENOIR - Florence CORBEL - Evelyne LATOUCHE

Secrétaire de séance : Gaëlle BUIINE

3 - Dissolution du Centre communal d'action sociale CCAS

Monsieur Le Président informe les membres de l'assemblée que le budget du Centre communal d'action sociale de Saint Glen est équilibré par la subvention du budget communal, cette contribution en assure le bon fonctionnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-4 ;

Considérant que la commune de Saint Glen compte moins de 1 500 habitants ;

Considérant que, conformément à l'article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre communal d'action sociale peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants ;

Considérant qu'il appartient, à la suite de cette dissolution, à la commune d'exercer directement les attributions du CCAS ;

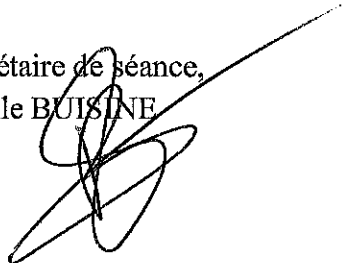
Les membres à l'unanimité des présents :

Décident de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Glen au 31 décembre 2026 et :

Demandent à la commune de Saint Glen :

- de prévoir un groupe de travail concernant l'aide sociale,
- d'inscrire la reprise du résultat du Compte Financier Unique (CFU 2026) du CCAS au budget primitif communal (BP 2027),
- de prévoir que le versement du FCTVA sur les dépenses éventuelles éligibles du CCAS en 2025 et 2026 seront attribuées à la commune, sur son budget principal.

Secrétaire de séance,
Gaëlle BUISINE



Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-François CORDON

